a m.r andouillé,
le 4 avril 1791

Monsieur

J'attendois pour repondre à votre lettre du 14 fev., qu'il fut enfin decidé, si m.r Lassus, l'un des Commissaires par vous nommés, quitteroit ou ne quitteroit point le Royaume. Tout doute à cet Egard Etant levé, je vais remplir ce devoir, en parcourant votre lettre dans l'ordre où elle est Ecrite.

il y a 3 ans, ~~dites vous~~ assurés monsieur, que vous etes informé que le 3.e vol de l'histoire de la chirurgie est prèt à mettre sous presse, une de vos lettres, infiniment precieuse a beaucoup d'Egards, qui est dans mes mains et que je conserve avec soin, prouve une datte beaucoup anterieure + et cette circonstance n'est pas indifferente.

+ de plus d'une année

je n'ai point presenté mon M.S aux commissaires, je l'ai même refusé! le 2.d fait est une plate imposture, à laquelle vous ne croyez pas. autrement, pourquoi ne m'auriez vous pas demandé le motif de mon refus? peu de tems après que les deux Commissaires furent nommés, m.r hevin accablé d'infirmités ne fut plus en Etat de se livrer à l'examen de

ACADÉMIE ROYALE DE [illegible]
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ARC 8 d 10
c. n°6
PEYRILHE

l'ouvrage, et s'il l'avait pu, il
m'avait promis de m'informer
du jour, où reunis tous trois, je
pourrois produire mon M.S.

quant à l'~~autorité~~ (nécessité) d'une censure
préalable, vous confondez monsieur
la grace + d'imprimer à l'imprimerie
royale, avec ~~et même~~ l'execution de
cette grace. on accorde cette grace
pour tout un ouvrage, et l'ordre
d'imprimer les volumes à mesure
qu'ils sont composés, n'est qu'une
application. tel est le droit. quant
au fait, la permission de prendre
la qualité d'academicien, qui me fut
donnée par l'academie, ne vint en
mes mains qu'a la fin de l'impress
ion, et ne parvint à l'imprimerie
royale qu'au moment ~~de~~ d'imprimer
+ vous paraissez n'être pas instruit que
l'imprimerie royale avec ~~[illegible]~~
une censure, meme fort severe
pour la même fort utile. dela toutes
vos idées sur l'approbation academ-
ique et l'importance insolite que vous
y attachez. selon l'usage, l'auteur
presente à la compagnie l'ouvrage
imprimé et la compagnie prononce,
d'après l'avis de ses commissaires, que
l'ouvrage est ou n'est pas, digne de
paraitre avec son approbation.

+ accordée par le gouvernement,

+ le frontispice

dans son sein

en retablissant ainsi le droit et
le fait, je n'ai point en vue
d'eluder les connoissances, j'en
demande au contraire seulement
je vous prie, monsieur, de les nommer
vous même et de ne nommer que
qui reuniront la confiance
de l'academie et la mienne. + un
volume in f°. ecrit sur des feuilles
separées, ne se confie pas à toutes
sortes de mains. des feuilles peuvent
s'egarer, se perdre et alors comment
remplir ces lacunes! j'en ai fait
rien n'est plus desolant.

c'est dites-vous, monsieur, si le 3me
vol. n'est pas imprimé, j'aurais du
vous mettre en main l'approbation
de l'academie. j'ai deja montré par
le fait que cette approbation n'etoit
pas nécessaire pour une continuation
d'ouvrage approuvé; j'ajoute,
que vous n'en sentiez pas autrefois
la nécessité, que du moins vous ne
demandiez pas cette approbation
dans la lettre annoncée plus haut
dont je fais grand cas. mais
alors c'etoit un autre tems, et vous
connoissiez à peine le germe des
sentimens libres et fermes dont j'ai
fait profession depuis.
c'est sur l'autorité de m.r d'expilly

+ le m.s d'un ~~professeur~~

~~la facheuse experience~~;
+ ma faute

que je conserve —

auuente lisez la loi qui reste les fonds nécessaires aux depenses de l'année 1791 donnée le 25 fev. 1791 et vous y verrez les travaux litteraires mis au nombre des charges de la nation. ainsi cette ... que Etas ce de ma vos sollicitudes sur la liste civile de la quelle je de force

les pendre pour m'occuper de l'adresse sur la patente à la quelle la compagnie m'a chargé de concourir, avec ses autres commissaires. l'ouvrage étant fini depuis hier au soir, je reprends ma triste tâche.

l'evêque de quimper, que j'ai dit, que rien n'étoit changé dans l'imprimerie royale. vous devez avoir de fortes raisons pour penser autrement.

vous m'invitez à me rappeller la conference que j'eus avec m.r de la martiniere. permettez moi monsieur, de me plaindre qu'en vous rappelant ce que vous l'avez oublié entierement mais avec tant de moyens bien conservé le souvenir. cette conference étoit ecrite, et vous en avez un exemplaire dans vos mains; car elle est copiée dans le memoire que je vous fis remettre par m.r hevin. vous y verrez, que je ne demandois pas une pension qu'on me refusa. mais que je demandai la certitude que cette pension me seroit toujours payée, ou bien qu'on ~~tiendroit~~ reçut ma renonciation à la continuation de l'histoire. vous approuvâtes ma demande, m.r de la martiniere ne la rejetta pas, il trouva seulement mauvais

t m'annoncer et me promettre
en meme tems, sans nulle
provocation de ma parts,

qu'on peut élever des doutes
sur l'execution d'une promesse
qu'il avoit faite. voila ce
que mrs Lafosse & autres peuvent
attester, voila ce que m.. temoin
irreprochable pour vous peut
attester, cest sa lettre que
vous m'ecrivites à ce sujet.
vous fites davantage, vous ceci
vint par ecrit, vous ~~m'ajou~~
voulutes bien ~~insister~~, que si
par impossible m.r de la mar
tiniere venait à mourir sans
m'assurer la pension verballement
stipulée, vous vous fairiez
fort de l'obtenir du Roi,
non en une fois mais en deux
fois. je n'ai ici d'autre garant
que votre conscience. jugez
vous même, si je dis [illegible]

Quant à votre observation,
que les fonds de l'academie
seroient epuisés si vous aviez
disposé de 3000 lt. ce n'est
pas ici le lieu de prouver
que vous pourriez bien ~~n'etre~~

avoir mal vu, soit en ne faisant pas payer ce qui est juste, soit en faisant payer en permettant qu'on paye ce qui ne l'est pas. vous savez ce que je veux dire; si les preuves sont necessaires, ce n'est pas pour vous.

vos calculs sur le produit de l'ouvrage seroient excellens sous la plume d'un commis dans ~~bureau~~ fermes. mais vous qui savez que les ouvrages considerables + quelque soit leur merite, ne se vendent pas, que châteaux ne vont pas, que le Clerc va à l'hopital, que le Clerc a fait qu'un volume, parce que le produit de son histoire ne payoit pas son livre les ses plumes, comment pouvez vous calculer ainsi?

+ en ce genre ~~[illegible]~~

quant au [illegible], plan + mr. de la peyronie, il ne me regarde pas. au reste une preuve qu'il est mauvais, c'est avec vos predecesseurs n'avez ne l'avez fait tenter

+ d'histoire proposé dites vous, par

je me rappelle parfaitement que vous ayant écrit, pour vous prier de demander à mr de Calonne une pension que — Et que vous même vous avez applaudi le notre.

~~petois presque sur d'obtenir si vous voulez seulement att~~ entre les faits, vous verrez refusèes. Si je voulois me livrer à des conjectures, peutetre + devinerois-je le motif de ce refus. Et rapprochant les dattes, voici la base de ce refus: C'est que ce motif + absolument étranger. Comment pouvez vous, monsieur, me dire sérieusement, qu'un 2de vol in 4to d'un livre dont + ~~presque~~ tout entier le 3e est dans le Carton de l'auteur, n'est pas un titre suffisant pour demander une gratification ou une misérable pension de 600tt au 1200 tt. ah, monsieur, à peine auroit-on osé parler ainsi avant le grand jour de la révolation qui vient de luire aux françois.

je lis ~~mains~~ pour la 2e de fois
a la fin de votre lettre, que
l'indemnité qui m'est accordée
est une grace. la plume
me tombe des mains. quoi,
monsieur, vous parlez ainsi
& vous savez et vous avez
la preuve dans les mains, que
je n'ai pas demandé une grace,
mais que j'ai dit : ni assurez-
moi de quoi vivre dans ma
viellesse, ou permettez moi de
quitter l'histoire, pour chercher
dans la pratique la ressource
de mes vieux jours. vous
savez cela, vous ne l'avez
pas oublié, j'en suis sur, et
vous tenez ce langage !

je n'ai pas le courage de suivre
plus loin votre lettre je termine
la mienne en acquiescant, comme
je l'ai toujours fait, à la nomination
des Commissaires, persuadé que
vous voudrez bien les nommer vous
même. tous les Conseillers méritent
également la confiance de
l'academie, mais il est juste que
ceux que vous nommerez méritent

† ainsi que je m'en suis expliqué
plus haut.
aussi
la mienne, sur divers rapports.
j'espere donc qu'avant de les
~~[illegible]~~ Commettre des personnes
à qui je dois confier un si Consi-
derable nombre de feuilles détachées, vous
voudrez bien me les faire connaître
& au besoin de certaines observations